

LA HAINE ET LA FERVEUR

LÉON BLUM AGRESSÉ 13 FÉVRIER 1936

Frédéric Monier*

*Professeur des universités en histoire contemporaine, Centre Norbert Elias (UMR 8562), Équipe HEMOC, université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

« Au fond, le parti de la justice n'a point de méchanceté. »

Il y a quatre-vingts ans, le 13 février 1936, Léon Blum fut victime d'une tentative de lynchage par des militants de l'extrême-droite nationaliste, en majorité membres de l'Action française. Le fait était alors sans réel précédent, et l'est resté. À ma connaissance, aucun autre homme politique français n'a, au XX^e siècle, été ainsi roué de coups, en pleine rue, sous les cris de haine d'une foule de trois à cinq cents personnes, aux dires des agents de police². L'événement est hors norme, à l'échelle de l'histoire récente de la France, et constitue davantage qu'une anecdote. Il témoigne des très fortes tensions qui traversaient la société française au milieu des années trente ; tensions qui sont allées au-delà des célèbres grèves de 1936, dont, rétrospectivement, l'on majore le caractère festif, et minore l'âpreté et la durée.

L'épisode est un révélateur : il donne à voir des formes de violence politique longtemps reléguées au second plan. Pourtant, l'attaque de février 1936 ne resta pas sans conséquences : les réactions des pouvoirs publics furent immédiates. Elles contribuèrent à redessiner les contours du champ politique français. L'événement renforça le processus de mobilisation des gauches, en réaction et en riposte à l'agression très violente de l'un des principaux dirigeants du Rassemblement populaire. Au final, Léon Blum, après avoir failli ne pas en revenir vivant, est ressorti de cette épreuve nimbé d'une aura particulière. Aux yeux d'une partie, sans doute majoritaire, des Français, il a acquis à ce moment-là la stature exceptionnelle d'un héros politique porteur d'une cause morale. Il continua cependant à susciter de vives haines. Des recherches récentes ont souligné la résonance collective de certains épisodes, ainsi l'agression verbale antisémite de Léon Blum par le député nationaliste Xavier Vallat à la Chambre des députés au début de juin 1936³.

1. Alain, lettre à Léon Blum, 14 février 1936, Fonds Blum, Sciences Po, inventaire 1, dossier 335.

2. Réquisitoire définitif du procureur au parquet de la Seine, daté du 10 avril 1936 à Paris. Fonds Blum, *idem*, inventaire 2, dossier 751.

3. Tal Bruttman et Laurent Joly, *La France antijuive de 1936. L'agression de Léon Blum à la Chambre des députés*, Paris, éd. Équateur, 2006.

LÉON BLUM AGRESSÉ 13 FÉVRIER 1936

« Achevez-le » : violence politique et symboles

Les données factuelles sont connues ; l'enquête judiciaire, des témoignages publiés mais aussi des photographies permettent de les reconstituer avec précision. Sortant de la Chambre des députés, Léon Blum était raccompagné à son domicile en voiture par le député socialiste Georges Monnet et son épouse. Au coin de la rue de l'Université et du boulevard Saint-Germain, la voiture fut arrêtée par une foule, qui attendait le passage du convoi funèbre de l'écrivain Jacques Bainville, figure intellectuelle d'Action française. Blum fut reconnu par plusieurs personnes. Le procureur de la République relève dans son réquisitoire définitif que « tout aussitôt des cris de surprise, puis des clameurs de haine et de mort se firent entendre, cependant qu'une dizaine d'individus descendant des trottoirs se précipitaient vers la voiture. » Georges Monnet tenta, en vain, d'appeler au calme : « le seul résultat fut que je reçus un coup de poing à la figure⁴ », notait-il dans un récit postérieur. Selon l'enquête judiciaire, « à partir de cet instant, l'agression revêtit un caractère d'extrême violence⁵ », et plusieurs dizaines d'assaillants s'en prirent à la voiture, immobilisée, et à ses occupants « à coups de poings, à coups de pieds, et avec des cannes. » La vitre arrière de la voiture fut défoncée avec un objet métallique, qui servit à atteindre Léon Blum à la tête et provoqua une hémorragie. « Sous la protection des gardiens de la paix qui étaient accourus dès le début de la scène et avec l'aide de quelques personnes qui s'étaient portées à leur secours », les trois victimes parvinrent à se réfugier dans une maison voisine. « La foule qui s'était massée devant la porte de l'immeuble, continuait à vociférer des cris de mort tels que "Assassin", "Achevez-le", "Cassez les carreaux". Elle ne se dispersa qu'au bout de plusieurs minutes, à l'arrivée de renforts de police. »

Par contraste avec les rapports officiels, d'autres témoignages insistent sur l'intervention décisive de six ouvriers du bâtiment. Postés à une terrasse d'une maison voisine, ils permirent à Léon Blum et aux époux Monnet de s'échapper. Cette nouvelle se propagea vite. Comme l'écrivait, le jour même, Jean-Richard Bloch à Léon Blum, « Ces trois terrassiers venus à votre secours ! Quel symbole⁶. » De fait, toute la presse de gauche s'en empara : « blessé et couvert de sang, défendu par quelques ouvriers accourus, le leader socialiste dut être transporté à l'hôtel-Dieu⁷. »

Les blessures infligées montrent que la violence collective s'est exercée sans aucune retenue, avant tout contre Léon Blum. Le médecin légiste de la préfecture de police estima son incapacité de travail à « vingt jours », ajoutant qu'on « doit prévoir que pendant quelques semaines et même quelques mois, le blessé ressentira des douleurs [...] et accusera une

4. Daniel Mayer, « Anniversaire tragique. Il y a un an, Léon Blum a failli succomber à une agression fasciste », *Le Populaire*, 13 février 1937, p. 5.

5. Réquisitoire définitif, *cf. supra*, pour cette citation et les suivantes.

6. Jean-Richard Bloch à L. Blum, 13 février 1936, Fonds Blum, Sciences Po, inventaire 1, dossier 335.

7. "Le fascisme, voilà l'ennemi!", *L'Humanité*, 14 février 1936.

LÉON BLUM AGRESSÉ

13 FÉVRIER 1936

fatigue persistante [...]»⁸. » Georges Monnet fut blessé lui aussi, à la tête et à l'épaule, ainsi que sa femme, souffrant de lésions à la jambe et au visage. Enfin, quatre des agents de police accourus furent blessés, dont deux avec des incapacités de travail de plus d'une semaine.

Le hasard a fait qu'un photographe, Gérard Bennett, se trouvait là avec un « petit appareil cinématographique » pour voir le cortège funèbre de J. Bainville. Monté sur un banc, il a filmé une partie de la scène de violence, pendant « 1 minute ½. » Sans constituer un élément décisif de preuve, le film, saisi peu de temps après pour les besoins de l'enquête, a aidé à confondre deux des agresseurs, identifiés par des témoins⁹. Le film a été perdu, mais certaines photographies prises à partir de la pellicule originale ont été conservées. Elles montrent, sans ambiguïté, l'ampleur collective de ce déchaînement de violence politique.

Car il s'agit bien d'une violence politique, plus précisément militante. Les témoins « ont tous déclaré [...] que la plupart des agresseurs portaient des brassards et insignes d'Action française¹⁰. » L'enquête judiciaire a permis d'inculper trois personnes : parmi eux, Louis Courtois, aide-comptable dans une compagnie d'assurances, avait déjà été arrêté en janvier 1934 lors d'une manifestation organisée par l'Action française aux abords de la Chambre des députés. Un autre, Léon Andurand, condamné pour port d'arme prohibée en 1927, était connu « comme un très actif militant d'Action française. » Le réquisitoire souligne qu'il avait « déjà été arrêté à quatre reprises au cours de manifestations organisées par ce parti. » De plus, une perquisition au siège des organisations d'Action française, réalisée peu de temps après l'attaque, permit de trouver, dans la salle de la fédération des camelots du roi, le chapeau que portait Léon Blum. Il était « suspendu au mur, parmi divers fanions et emblèmes capturés sur des adversaires politiques et qui décoraient la pièce, en trophées. »

Pour les contemporains, il n'a fait aucun doute que ce déchaînement de violence par des militants répondait à des appels au meurtre, lancés dans le journal *L'Action française*, en particulier sous la plume de Charles Maurras. L'extrême virulence verbale de Maurras contre Blum mériterait, en soi, une étude. Qu'il suffise ici de rappeler l'article publié le 9 avril 1935 : « ce Juif allemand naturalisé, ou fils de naturalisé, qui disait aux Français, en pleine Chambre, qu'il les haïssait, n'est pas à traiter comme une personne naturelle. C'est un monstre de la République démocratique. [...] Détritus humain, à traiter comme tel [...] L'heure est assez tragique pour comporter la réunion d'une cour martiale qui ne pourrait fléchir. M. Reibel demande la peine de mort contre les espions. Est-elle imméritée des traîtres ? Vous me direz qu'un traître doit être de notre pays : M. Blum en est-il ? Il suffit qu'il ait usurpé notre nationalité pour la décomposer et la démembrer. Cet acte de volonté, pire qu'un acte de naissance, aggrave son cas. C'est un homme à fusiller, mais

8. Réquisitoire définitif, *cf. supra*.

9. Cédric Gruat, « 1936 : l'agression filmée de Léon Blum », *Arkheia*, 2006, n° 17-18, consultable en ligne. URL : <http://arkheia-revue.org/1936-l-agression-filmee-de-Leon.html>

10. Réquisitoire définitif, document cité.

LÉON BLUM AGRESSÉ 13 FÉVRIER 1936

dans le dos. » De tels propos n'étaient d'ailleurs pas propres à l'Action française. Ils se retrouvaient alors dans d'autres mouvements d'extrême-droite, comme à la Solidarité française, dont le leader Jean-Renaud promettait en mars 1935 : « Nous abattons Léon Blum. J'en prends personnellement la responsabilité¹¹. »

Ces menaces de mort s'exprimaient aussi dans des lettres anonymes, au ton violemment antisémite, adressées à Léon Blum et conservées dans ses papiers personnels : « Tous les jours je vous vois tout près. Je suis ancien combattant, deux citations, croix de guerre, deux fois blessé. J'ai chez moi un revolver. Onze coups espagnols à répétition. Les onze coups seront pour vous. Patriote avant tout et vieux, je ne risque rien. Mais vous aurez, par votre politique de Juif sans patrie, vendu la France ! Assez ! Salut, saleté!¹² »

Débats autour d'une agression : « attentat fasciste » contre « bousculade »

La nouvelle de l'attaque provoqua une vive réaction d'indignation. L'agression fut aussitôt condamnée par le président de la Chambre, Ferdinand Bouisson, et d'autres parlementaires. Cent cinquante députés appartenant à des groupes de gauche nommèrent une délégation, composée de dirigeants connus, dont Edouard Daladier et Edouard Herriot pour les radicaux, Vincent Auriol et Bracke pour les socialistes, Maurice Thorez pour les communistes. Ils étaient chargés de demander au président du Conseil des ministres, le radical Albert Sarraut, « la dissolution de l'Action française et l'arrestation éventuelle de ses dirigeants¹³. » Le pouvoir exécutif utilisa très vite plusieurs des lois votées le 10 janvier 1936, en conclusion de longs débats sur les émeutes du 6 février 1934. L'une de ces lois, sur « les groupes de combat et milices privées¹⁴ », permit de dissoudre par décret les organisations d'Action française. Une autre de ces lois, modifiant le régime de la presse hérité de 1881, incriminait « les provocations soit aux crimes de meurtre [...] soit aux crimes et délits de violences envers les personnes [...] »¹⁵. Une instruction judiciaire fut ouverte contre Charles Maurras à ce titre¹⁶.

Ces réactions très rapides montrent que la condamnation morale et politique a été largement majoritaire. Pourtant, *mezzo voce*, l'événement a suscité des interprétations différentes. Le mot « agression » a été utilisé dans les rapports policiers et les pièces

11. Jean-Renaud, *Journal de la Solidarité française*, 16 mars 1935 ; cité par Gilles Lahousse, « De la Solidarité française au parti du Faisceau français : un exemple de radicalisation politique », *Vingtième siècle*, 1998, 58/1, pp. 43-54, ici p. 47.

12. Cité par Ilan Greilsamer, *Léon Blum*, Paris, Flammarion, 1996, p. 336.

13. « Une délégation des gauches demande à M. Albert Sarraut », *Le Matin*, 14 février 1936.

14. *Journal officiel de la République française, Lois et décrets*, 12 janvier 1936, p. 522.

15. « Loi tendant à modifier [...] la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse », *Journal officiel, Ibidem*.

16. Aude Chamouard, Gilles Morin, « Les effets de la dissolution des ligues en 1936 : le cas de l'Action française », dans O. Dard et N. Sévilla (dir.), *Le phénomène ligueur sous la IIIe République*, Metz, CRULH, 2008, p.251-253.

LÉON BLUM AGRESSÉ 13 FÉVRIER 1936

judiciaires, y compris pour rendre compte des réactions politiques après le 13 février, comme la « manifestation organisée par le Front populaire le 16 février 1936 pour protester contre l'agression dont a été victime M. Léon Blum¹⁷. » Les trois inculpés ont d'ailleurs été poursuivis par le procureur de la République au parquet de la Seine pour coups et blessures ; ni Léon Blum, ni les époux Monnet n'ont voulu porter plainte. Jugés le 24 avril 1936 en correctionnelle, deux furent condamnés, Louis Courtois à trois mois de prison, et Léon Andurand à quinze jours¹⁸.

Les socialistes ont préféré un autre terme, celui d'attentat, pris dans son sens alors courant et très général : une « entreprise violente et criminelle contre quelqu'un ou quelque chose, et particulièrement contre les lois, contre un souverain, etc.¹⁹ » La dimension politique de l'attaque apparaissait ainsi plus nettement : la protestation contre la violence des militants d'Action française ne devait pas se concevoir en dehors du combat antifasciste.

Le quotidien socialiste *Le Populaire*, appelait à manifester le dimanche 16 février à Paris : « Après l'attentat fasciste contre Léon Blum. Travailleur ! Pour manifester ta volonté de protéger la vie de tes représentants ; pour faire respecter les libertés démocratiques ; pour faire appliquer la loi républicaine à toutes les formations fascistes. Tu viendras à 14 heures place du Panthéon. »

Ce terme d'attentat convenait particulièrement bien aux autres formations de gauche engagées dans le Front populaire, notamment au parti communiste. Cela lui permettait d'insister sur le caractère collectif des enjeux et sur l'union nécessaire dans la protestation. Le bureau politique du PCF, qui dénonça, le 14 février, « les auteurs de guerre civile et provocateurs au meurtre²⁰ », décidait trois jours après « d'accentuer la campagne » contre les adversaires et de « multiplier les actions communes²¹ » avec le parti socialiste. En sourdine, il s'agissait aussi de ne pas mettre en avant la personnalité de Léon Blum.

Cela contraste fortement avec la stratégie arrêtée par certains organes de presse d'extrême-droite visant à présenter l'agression ou l'attentat comme un simple incident. Revenant sur la manifestation organisée par les organisations du Front populaire le 16 février, le journal *L'Ami du peuple* titrait : « Après l'incident Blum. Le Front populaire provoque au Quartier

17. Archives de la préfecture de police [désormais APP] BA, 1862.

18. Cédric Gruat, « 1936 : l'agression filmée de Léon Blum », article cité.

19. *Larousse du XX^e siècle*, P. Augé (dir.), Paris, 1928, tome I. Je me permets de renvoyer à F. Monier, « L'attentat de Marseille (9 octobre 1934) : régicide et terrorisme dans les années trente », *La Révolution française* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 21 mars 2012. URL : <http://lrf.revues.org/46>

20. Note de police, APP, BA, 1862.

21. Décisions du secrétariat du PCF, 17 février 1936 ; fonds d'archives de la section française de l'Internationale communiste (RGASPI 517/1), archivés et numérisés sur le portail archives numériques et données de la recherche (PANDOR) de la Maison des sciences de l'homme de l'université de Bourgogne. URL : [https://pandor.u-bourgogne.fr/ead.html?id=FRMSH021_00034#!{"content":\["FRMSH021_00034_P2F-517_1_1797",false,« »\]}](https://pandor.u-bourgogne.fr/ead.html?id=FRMSH021_00034#!{)

LÉON BLUM AGRESSÉ 13 FÉVRIER 1936

latin de graves incidents. » Une partie de la presse de droite rapporta des rumeurs sur des provocations auxquelles se seraient livrés Léon Blum et les époux Monnet envers des militants d'Action française. Le quotidien *Le Jour* livra ainsi un témoignage d'André Bourgeois, présenté comme « un administrateur de la compagnie du Nord. » Selon lui, « l'homme qui occupait la voiture, et qu'il ne savait pas être M. Léon Blum, saluait dans la direction du cortège à la manière du Front commun, c'est-à-dire le poing tendu. Si bien que c'est la vue de ce geste tout au moins malencontreux qui aurait provoqué chez les assistants l'explosion de colère spontanée qui a abouti à la bousculade²². » L'enquête judiciaire démontra le caractère frauduleux de ces rumeurs, qui visaient à inverser la présomption de culpabilité, et à accuser les victimes²³.

Les apologies ouvertes de la tentative de meurtre furent, semble-t-il, extrêmement rares. Un article, paru dans *Le Petit Bleu* sous la plume de G. de Marsilly, affirma que de tels attentats constituaient « des risques parfaitement normaux, inhérents à l'état d'agitateur politique²⁴. » Tout en déplorant, de façon rhétorique, la violence politique, l'auteur minorait, voire justifiait à sa façon l'attaque. « Et puis M. Léon Blum n'est pas mort. Il n'a même pas été en danger de mort. Ce qui lui arrive est une mésaventure désagréable, mais qui est bien le minimum des désagréments matériels que puisse craindre un propagandiste politique, surtout quand sa doctrine est une doctrine de violence. »

Un lynchage

Aux yeux de plusieurs proches de Léon Blum, l'agression du 13 février a constitué l'aboutissement redouté d'une volonté criminelle des adversaires politiques. C'est Bracke qui a le mieux exprimé cette conviction : « Ils l'ont eu ! Ils ont failli du moins l'avoir. Voilà des mois et des années qu'ils le guettent à l'affût du moment où, sans risques, naturellement, pour leurs précieuses personnes, à cent, à des centaines, ils puissent lui "faire son affaire". Et peu s'en est fallu qu'ils ne réussissent²⁵. » Cette lecture spontanée est compréhensible, au vu des précédents. On peut en mentionner deux.

En novembre 1930, Camille Aymard, publiciste et homme de droite, accompagné de plusieurs de ses amis, comme le dessinateur Sennep, se rendit à la Chambre des députés, muni d'une cravache pour s'en prendre à Léon Blum. Selon la police, cela intervint « à la suite de polémiques de presse » : des « propos aigres-doux et des menaces même avaient été échangés entre *le Populaire* et le directeur de *la Liberté* M. Camille Aymard, qui s'était attaqué violemment à M. Léon Blum²⁶. » Un pugilat s'ensuivit entre le groupe mené par

22. "Le gouvernement dissout les ligues d'action française", *Le Jour*, 14 février 1936.

23. Notes de police, APP, BA 1978.

24. G. de Marsilly, "Les risques du métier", *Le Petit Bleu*, 14 février 1936.

25. Bracke, *Le Populaire*, 14 février 1936.

26. Note de police, 6 novembre 1930, APP, BA 1978.

LÉON BLUM AGRESSÉ

13 FÉVRIER 1936

Aymard et plusieurs députés socialistes, jusqu'à ce que des gardes républicains prêtent main-forte au questeur de la Chambre et séparent les adversaires.

Ce climat de haine s'est sans doute aggravé dans le contexte des violences collectives de février 1934 et de la radicalisation qui a touché de nombreuses forces politiques, sur fond de polarisation de la société française. Le 16 novembre 1934 en fin de soirée, Blum et sa femme, dînant à la brasserie Lipp à Paris, furent pris à partie par « une quarantaine de jeunes gens », poussant, selon le rapport de police, « les cris de “Blum au poteau”, “les députés à la lanterne”. Pour éviter tout incident, M. et Mme Blum se retirèrent²⁷. » Au début de 1936, un certain nombre de proches, mais aussi, plus largement, de militants socialistes pouvaient redouter, ou craindre avec raison une agression de Léon Blum. Cela ne fut pas un coup de tonnerre dans un ciel serein, bien au contraire.

Léon Blum s'est très peu exprimé sur l'attaque du 13 février 1936. Il déclara à Marc Vichniac, qui publia l'une des premières biographies : « je sais maintenant ce que veut dire le lynchage²⁸. » Léon Blum reprit le terme en juillet 1944, alors que, détenu à Buchenwald, il pensait courir le risque d'être tué. La lettre « testament » qu'il rédigea à l'attention de son fils le 31 juillet 1944, afin qu'elle lui soit remise après son décès, fut écrite alors qu'il venait d'apprendre l'assassinat de Georges Mandel, livré par les Allemands à la Milice française. Un court passage de cette lettre évoque le souvenir du 13 février 1936. « Mais je me rappelle aussi qu'un matin de printemps j'ai failli être lynché à coups de talons de botte, au bord du trottoir, par une foule bien française²⁹. »

Le mot de lynchage évoque, en 1935 comme aujourd'hui, une exécution sommaire, ou sans jugement³⁰. Selon des études récentes, la notion renvoyait, depuis la fin du XIX^e siècle, à une réalité que les Français percevaient avant tout comme un phénomène américain³¹. L'éthnologue Paul Rivet, fondateur du Musée de l'homme en 1937, militant socialiste et élu conseiller municipal à Paris en 1935 comme candidat du Front populaire, suivait ainsi, à la fin des années 1920, l'évolution du nombre annuel des lynchages aux États-Unis. Il voyait dans leur baisse un témoin de « l'évolution des idées des Blancs américains à l'égard des gens de couleur³². » Le choix, en 1937 à Paris et en 1944 à Buchenwald, du terme lynchage par Léon Blum indique qu'il s'est perçu en victime d'une tentative de meurtre raciste.

27. Note de police, 17 novembre 1934, *idem*.

28. Marc Vichniac, *Léon Blum*, Paris, Flammarion, 1937 ; cité par I. Greilsamer, *Blum*, op. cit., p. 340.

29. L. Blum, “Lettre ‘testament’”, [46], 31 juillet [1944], *Lettres de Buchenwald*, éd. établie par I. Greilsamer, Paris, Gallimard, 2003, p. 145.

30. “Lynchage : exécution sommaire d'après la loi de Lynch”, *Petit Larousse illustré*, C. Augé (dir.), Paris, 1922.

31. Arnaud-Dominique Houte, « Citoyens policiers ? Pratiques et imaginaires civiques de la sécurité publique dans la France du second XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2015, 1/n° 50, p. 99-116.

32. Paul Rivet, ‘Les lynchages aux États-Unis’, *Journal de la société des américanistes*, année 1929, vol. 21, n° 1, p. 286.

LÉON BLUM AGRESSÉ 13 FÉVRIER 1936

La notion de lynchage renvoie aux perceptions de Blum. On peut aussi l'employer comme catégorie d'analyse. Les chercheurs américains ont bien montré que le lynchage est pour ses auteurs une sorte de théâtre politique, où se joue un drame extrêmement violent, qui voit le triomphe d'une communauté réactionnaire³³. Les appels au meurtre de Léon Blum, avant comme après le 13 février 1936, se présentent eux aussi comme des scènes imaginaires de justice et de châtimement. Un homme y est mis à mort en raison de son appartenance à une autre nationalité sinon une autre race – Blum est le « juif allemand » de Maurras –, mais aussi en raison de son crime ici imaginaire – après Dreyfus, Blum est le nouveau traître des nationalistes. Jean-Renaud écrit ainsi dans le journal *Solidarité française* le 8 février 1936 : « le Léon Blum, dont la peur est comique depuis qu'il s'est aperçu que les arbres de Vincennes poussaient en forme de gibet ou de peloton d'exécution, reste et restera pour nous l'ennemi public numéro un, dont la France sera, qu'il le veuille ou non, débarrassée, comme on le fait d'un tas d'immondices ou d'un paquet de pourriture. » D'après les témoignages recueillis dans l'enquête judiciaire, la foule qui assaillit Blum et les époux Monnet le 13 février 1936 hurla « assassin » à plusieurs reprises.

On se heurte ici à ce que les sociologues et les criminologues considéraient, depuis l'orée du XX^e siècle, comme une sorte d'ambivalence fondamentale, constitutive du lynchage. « Les foules, surtout en matière politique, peuvent être criminelles, comme elles sont quelquefois justicières ; elles réunissent ces deux qualités contradictoires dans le lynchage. Rien de plus féroce qu'elles, et pourtant beaucoup de ceux qui les composent sont des gens honnêtes et pacifiques ; cependant ceux-ci veulent, comme les autres, des actes de sang ; s'ils ne les commettent pas, ils les facilitent par leur présence et les approuvent [...]»³⁴. » Même si cela peut paraître, rétrospectivement, difficile à admettre, aux yeux d'une minorité, le lynchage de Léon Blum était mérité et répondait donc à une certaine normalité sociale. Dans des cercles restreints, cette chasse à l'homme interrompue par la police a pu susciter une forme de fierté, dont témoigne la prise du chapeau de la victime, arboré parmi les « trophées » des camelots du roi³⁵.

« Le peuple a su vous venger » : médiatisation et revanches politiques

Aux antipodes de ces groupes nationalistes, la tentative de meurtre du 13 février 1936 a inspiré, à gauche, des réactions très vives et bien différentes, allant du désir de revanche, voire de vengeance, à l'exaltation de Léon Blum et à des expressions de ferveur. La réaction politique la plus notable fut la manifestation organisée à Paris le 16 février par « les

33. David Garland, « Penal excess and surplus meaning : Public torture lynchings in twentieth-century America », *Law and Society review*, 2005, 39/4, pp. 793-833, ici p. 819.

34. Raoul de la Grasserie, *Des principes sociologiques de la criminologie*, préface de C. Lombroso, Paris, Giard et Brière, 1901, p. 94.

35. Grégoire Chamayou, *Les chasses à l'homme*, Paris, la Fabrique éditions, 2010, notamment le chapitre 9.

LÉON BLUM AGRESSÉ

13 FÉVRIER 1936

militants responsables du rassemblement du 14 juillet³⁶ » 1935. En dehors des personnalités politiques, de nombreux intellectuels antifascistes étaient présents, comme le physicien Paul Langevin, l'un des fondateurs du comité de vigilance des intellectuels antifascistes, ou l'avocat Vincent de Moro-Giafferi, pilier de l'association juridique internationale. La préfecture de police a évalué le cortège à 100.000 personnes, plus 80.000 sympathisants, curieux et badauds³⁷. Le parcours, de la place du Panthéon à la place de la Nation, passait devant le domicile de Léon Blum, transformant ainsi la démonstration en « cortège d'hommage au leader socialiste³⁸. » Ce fut l'un des rassemblements les plus importants du Front populaire, à Paris, mais aussi dans d'autres villes de France, en particulier à Narbonne, dont Léon Blum était député depuis 1929³⁹.

Les désirs de vengeance ou de réplique violente ont existé. Selon une étude récente, des organisations d'autodéfense socialiste, en l'occurrence « les TPPS » [Toujours prêts pour servir] ont lancé « une réplique sanglante contre une permanence de l'Action française⁴⁰. » Certains, comme « les groupes d'action révolutionnaire », se sont mobilisés autour d'appels à former des « milices ouvrières » : « À la violence fasciste répliquons par la violence prolétarienne⁴¹. » Le secrétariat du parti socialiste refusa toute demande en ce sens, notamment celle que porta Marceau Pivert, qui mettait « en garde contre l'illusion de la seule action gouvernementale⁴². »

Ces réactions furent minoritaires, et c'est surtout la sympathie pour Léon Blum qui domina, ainsi que la crainte de le perdre. Le parallèle entre Léon Blum et Jean Jaurès, assassiné le 31 juillet 1914, surgit de façon immédiate et spontanée chez les contemporains. « Ne recommençons pas le coup de Jaurès », écrivait, avec humour, un Jean-Richard Bloch alarmé à Léon Blum, le jour même de l'attaque⁴³. Un numéro spécial du journal *Vendredi* parut, intitulé « les écrivains contre la violence politique » et fut distribué lors de la manifestation le 16 février 1936. L'un des articles, signé par le communiste André Wurmser, s'intitule « De Jaurès à Léon Blum. » On y trouve également un texte d'hommage écrit par Jean Guéhenno, où s'exprime une forme de ferveur pour Léon Blum⁴⁴. « Si la haine de ces hommes vous a choisi, c'est que vous portez nos certitudes, c'est qu'on voit s'allier en vous une admirable culture et un sentiment tout populaire de la justice, c'est qu'il

36. Note du 14 février 1936, APP, BA 1862.

37. Note du 17 février 1936, *Ibidem*.

38. Danielle Tartakowsky, *Les manifestations de rue en France (1918-1968)*, Paris, publications de la Sorbonne, 1997, p. 390.

39. Archives départementales de l'Aude, 1M 532 : Agression contre Léon Blum. – Meetings de protestation à Carcassonne et à Narbonne, rapports, correspondance.

40. Matthias Bouchenot, *Tenir la rue. L'autodéfense socialiste, 1929-1939*, Paris, Libertalia, 2014, p. 70.

41. Copie du tract 'à bas Sarraut!', note du 17 février 1936, APP, BA 1862.

42. M. Bouchenot, *Tenir la rue, op. cit.*, p. 77-78.

43. Jean-Richard Bloch à L. Blum, 13 février 1936, Fonds Blum, Sciences Po, inventaire 1, dossier 335.

44. Jean Guéhenno, 'Hommage à Léon Blum', *Vendredi*, 15 février 1936, republié dans *Le Populaire*, 18 février 1936, p. 1, consultable sur le site Gallica de la bibliothèque nationale. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8222089/f1.item.zoom>

LÉON BLUM AGRESSÉ

13 FÉVRIER 1936

apparaît clairement en vous que la Révolution n'est que l'accomplissement de la raison et la dernière exigence de la sagesse [...] Qu'un homme de votre sorte soit avec nous est le signe même de la grandeur de notre cause. » Selon une étude récente, cela a participé au « processus d'héroïsation » du dirigeant socialiste⁴⁵.

La médiatisation de l'événement le montre, en particulier les films. Leur contrôle était un enjeu politique. Comme après l'attentat contre le roi de Yougoslavie en octobre 1934, le ministère de l'Intérieur décida, par circulaire, d'interdire la projection publique des actualités cinématographiques sur la manifestation du 16 février⁴⁶. Pourtant en mars 1936, un film, d'environ vingt minutes, intitulé « L'attentat contre Léon Blum », fut réalisé par la « section cinématographique de la fédération de la Seine » du parti socialiste. Ses principaux animateurs étaient Marceau Pivert, Robert Talpain, Germaine Dulac et Jean Bréault. Ce film, commenté par Paul Rivet et Georges Bonnet, a été malheureusement perdu. Une étude récente sur le scénario, a permis d'en restituer la teneur. « Évoquant tour à tour le 6 février 1934, le défilé du 14 juillet 1935 ou encore la manifestation du 9 février 1936, le film revient sur l'assassinat de Jean Jaurès en 1914, "apôtre de la paix et serviteur génial du socialisme"⁴⁷. » Il narrait « l'attentat » du 13 février contre Léon Blum et la manifestation du 16 février 1936. Le film s'achevait sur ces mots : « Le peuple de France saura protéger ses meilleurs serviteurs et comprendre que le salut de ses libertés et de la paix réside dans un seul mot, une seule voie : socialisme. » Le film « l'attentat contre Léon Blum » fut diffusé via des réseaux militants.

De nombreuses lettres reçues par Léon Blum, et conservées dans ses papiers personnels, montrent que cette vision très personnalisée de la politique n'a pas été qu'une affaire de propagande. Le dirigeant socialiste était bien perçu comme un héros porteur d'une cause morale. Plusieurs courriers de félicitation, adressés début mai 1936, voyaient dans la victoire politique au second tour des élections législatives une réparation pour les blessures infligées le 13 février précédent. « Voici », pour M. Félix de Villeroi, « une belle revanche contre l'horrible attaque dont vous avez été victime⁴⁸. » M. Léonard, receveur buraliste à Meudon, exultait, pour « la victoire à laquelle il a su mener notre parti, juste châtiment de la lâche agression dont vous fûtes victime. » L'expression de la joie se mêlait, dans certaines lettres, à une ferveur touchant à la dévotion. « Au grand chef du parti socialiste, à l'homme que nous admirons et vénérons va toute notre confiance et notre foi. Au lendemain de la lâche agression dont vous fûtes victime, je vous disais notre ferme espoir dans votre victoire prochaine. Elle est complète ; le peuple a su vous venger. Veuillez croire Monsieur Blum au dévouement de sincères et ardents militants⁴⁹. »

45. Vincent Chambarlhac, 'L'héroïsation. Représenter, nécessité du Rassemblement populaire', *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2008, 103, pp. 55-71.

46. Circulaires du 17 et du 19 février 1936 du ministre de l'Intérieur aux préfets, APP, BA 1862.

47. Cédric Gruat, '1936 : l'agression filmée de Léon Blum', article cité, pour cette citation et la suivante.

48. Lettre du 9 mai 1936, Fonds Blum, Sciences Po, inventaire 1, dos. 244.

49. Lettre de M. et Mme Fabre, employés aux PTT, Villefranche d'Astarac, Gers, mai 1936, *idem*.

LÉON BLUM AGRESSÉ

13 FÉVRIER 1936

En ce sens, on doit bien admettre que, pour les hommes et les femmes ordinaires de cette France de gauche, alors majoritaire, le lynchage de Léon Blum fut un attentat. L'événement, comme on l'a montré, n'est pas un simple épisode. Il révèle les attentes dont était investi Léon Blum, et, au-delà de sa personne, le Front populaire dont il devint alors le « chef moral⁵⁰. » Il met aussi à jour les tensions très fortes qui traversent une société française dont les divisions intestines s'aggravent. Ni la riposte politique, puis la victoire électorale des gauches, ni les mesures répressives arrêtées par les pouvoirs publics, en février et juin 1936 n'ont stoppé ce conflit larvé, cette « guerre civile froide⁵¹. » Dans un nouvel appel à la violence et au meurtre, paru le 15 mai 1936, Maurras brandit à nouveau contre Blum la menace du « couteau de cuisine. » Avant même la formation de son premier gouvernement, Léon Blum personnifiait déjà une cause, mais aussi une remise en question d'un ordre social hérité. Il occupait un rôle central dans ces cultures politiques conflictuelles, objet du ressentiment et de la violence politique à l'extrême-droite, et d'admiration et de ferveur à gauche.

50. Serge Bernstein, *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006, p. 437.

51. Georges Vidal, 'Violence et politique dans la France des années 1930 : le cas de l'autodéfense communiste', *Revue historique*, 2006, 4/640. Consultable sur : <http://www.cairn.info/revue-historique-2006-4-page-901.htm>